



EDITO

2010 est terminée, vive 2011

Tous nos voeux accompagnent cette première lettre de l'année pour nos adhérents et nos lecteurs. Quelle que soit votre passe-temps ou votre profession, nous vous souhaitons de bonnes balades au bord du Cher, que ce soit à pieds ou en vélo, de bonnes balades en bateau, de bonnes activités de sports nautiques, de bonnes parties de pêche, la prospérité, mais avant tout une bonne santé sans laquelle nos plaisirs favoris ne sauraient être vraiment appréciés.

Dans ce numéro nous abordons un dossier important; celui des dispositifs de franchissement des poissons migrateurs. Nous poursuivrons ce dossier dans les prochaines parutions ainsi que notre revue de presse différée au fil des futurs numéros car nous ne pouvons tout placer sur quelques pages. Vous découvrirez aussi au fil des numéros ce qui se fait dans d'autres régions de France en matière de développement touristique et fluvial.

Si les autres y arrivent, pourquoi pas nous ?

C'est ce que je peux souhaiter de mieux pour tous les Amis du Cher canalisé et navigable.

Cordialement. Le Président

LES DISPOSITIFS DE FRANCHISSEMENT POUR LES POISSONS MIGRATEURS



Chaque système est spécifique pour chaque cas de figure.

Nous en détaillerons certains qui peuvent être applicable sur le linéaire du Cher canalisé dans les prochains numéros.

- **Barrages mobiles en position couchée** : c'est la solution adoptée pour les barrages à aiguilles du Cher Canalisé depuis 2009. Les barrages ne sont remontés qu'au premier juillet pour respecter la période « supposée » de migration des Aloses. **Toutefois il faut savoir que la période de migration validée par le LOGRAMI commence en Avril et se termine vers le 15 juin. En Bretagne les barrages sont bien remontés au 15 juin. Pourquoi pas chez nous ?**
- **Manceuvres de vannes** : c'est une des solutions préconisées pour les barrages de moulins et petits cours d'eau.
- **Ecluses à poissons** : c'est une solution que nous avons proposée depuis 2008. Malheureusement les tests n'ont été menés qu'une seule année et pas de façon rationnelle et scientifique, ce qui a conduit à une conclusion bâclée de non faisabilité. **Pourtant nous savons que cette solution est viable et peut être complémentaire d'autres solutions.** Elle est utilisée sur le Rhône et testée actuellement sur d'autres sites.
- **Ascenseurs à poissons** : c'est une solution utilisée pour des barrages de grande hauteur mais elle a le défaut d'être constituée d'éléments mécaniques mobiles et automatisés, donc d'une fiabilité discutable.
- **Transport par camion citerne** : pour des raisons économiques, c'est la solution qui a été choisie sur un linéaire de 5 barrages de grande hauteur sur la Garonne, évitant ainsi un coût énorme de réalisation de 5 passes à poissons. Après un piégeage, les poissons sont transportés par camion citerne 5 biefs plus en amont. Si elle peut faire sourire, cette solution a néanmoins le mérite d'être efficace et de ne pas fatiguer le poisson.

Sites internet : <http://www.amis-du-cher.org> <http://www.amis-du-cher.fr>

Rédaction : infos@amis-du-cher.fr

- **Goulottes à brosses** : c'est LA solution idéale pour les Anguilles. Celle-ci en effet a du mal à remonter par les passes à bassins successifs. Facile à mettre en œuvre car sa construction est légère et modulaire. Elle pourrait aisément être installée sur les déversoirs du Cher Canalisé. (Il existe aussi des passes à plots disposés en quinconce)
- **Passes à bassins successifs** : la dénivellation, en forme de marches d'une hauteur de 25cm environ avec une échancrure pour le passage des poissons, est un système qui fonctionne mais a ses limites vis-à-vis de certaines espèces. On lui préfère nettement une version à fentes verticales qui a fait ses preuves sur beaucoup de sites et c'est sans doute le meilleur compromis pour l'Alose et bien d'autres espèces.
- **Canal latéral à enrochements** : c'est une dérivation creusée parallèlement au barrage à franchir sur une des rives de la rivière. Des enrochements bien placés ralentissent le courant et forment des niveaux successifs plus ou moins réguliers. Il a l'avantage de bien s'intégrer au paysage. Il est possible d'utiliser les anciens biefs de moulins pour l'implanter, par exemple sur le barrage de Vallet en Indre et Loire ou sur le déversoir du moulin de Nitray en Indre et Loire. D'autres endroits sont potentiellement possibles.
- **Rivière de contournement** : là où d'autres solutions sont difficilement envisageables, le contournement d'un barrage peut s'effectuer par une petite rivière artificielle qui a l'avantage de pouvoir intégrer un circuit praticable par les canoës-kayaks. C'est la solution adoptée pour contourner le barrage de Tours. La rivière sera implantée sur l'île Balzac.

REVUE DE PRESSE

Source : AFP – Décembre 2010

Bateaux-promenades, de location ou de croisières : le tourisme fluvial en France a de plus en plus la cote, générant aussi des retombées importantes pour les régions qui en bénéficient.

Tous types d'embarcations confondus, le nombre de passagers transportés a atteint en 2009 10,6 millions, dont 10,3 millions rien que pour les bateaux promenades (375 en tout) et 162.000 pour les paquebots fluviaux (27), selon des chiffres publiés dans le cadre du Salon nautique de Paris.

Une activité qui rapporte aux entreprises du secteur environ 230 millions d'euros.

"L'activité est l'une de celles qui a mieux résisté à la crise en 2009" explique à l'AFP Véronique Vergès, directrice chargée du tourisme aux Voies Navigables de France (VNF), organisme qui gère 6.200 kilomètres de voies d'eau sur 8.500 km, le plus long réseau fluvial d'Europe.

Chaque année, le nombre de passagers progresse à un rythme de 4%. La crise lui a donné un coup de pouce, devenant une solution alternative de proximité pour ceux qui pouvaient partir assez loin précédemment.

Il bénéficie aussi d'une "image verte, on va plus lentement, on voit les paysages de manière différente et on est dépaysé", ajoute Mme Vergès.

"C'est un tourisme d'itinérance qui plaît. Les gens louent un bateau comme ils réserveraient l'hiver un chalet", ajoute-t-elle.

Rien qu'en 2010, la hausse est de 13% sur un an et de 10% pour le chiffre d'affaires, à 125 millions d'euros, indique à l'AFP son directeur général Christian Schmitter.

Le tout avec un rapport qualité-prix attractif, fait valoir M. Schmitter. Et une image de la croisière fluviale qui change grâce au bouche à oreille et aux "nouveaux médias sociaux", précise Mme Vergès.

La location de bateaux sans permis, le fait souvent de familles ou d'amis, a aussi de beaux jours devant elle avec le développement du tourisme dit "fluvestre", associant la voie d'eau à des offres de randonnées pédestres ou à vélo, de visites du patrimoine et de la gastronomie locales.

Les plaisanciers, selon VNF, pratiquent 2 escales de deux heures par jour en moyenne pour aller sur les marchés ou faire du shopping, voir des musées ou des villages, autant de retombées pour les communes et régions.

Selon une étude, le trajet moyen fait en vélo par un touriste autour du fluvial dans le sud-ouest est de 12km et de 4 km à pied.

Trois régions françaises - Bourgogne, Picardie et Bretagne - sont devenues en 2008 propriétaires de leur domaine fluvial, transféré par l'Etat. Un atout, disent-elles, pour la préservation du patrimoine culturel et naturel, mais aussi "un des axes forts de la politique touristique régionale".

La Bourgogne estime ainsi que son réseau de voies navigables génère "30 millions d'euros de retombées économiques

Retransmis par Jacques Romain, Président de l'Entente des Canaux du Centre-France

LA LETTRE D'INFORMATION S'EXPORTE



Le site internet <http://www.toncanal-patrimoine.org> rediffuse désormais la lettre d'information des Amis du Cher Canalisé. Ainsi si vous avez « égaré » le dernier numéro, vous pourrez le retrouver sur ce site. A partir de fin janvier vous pourrez également le retrouver sur le site des Amis du Cher.

LES NOUVELLES D'AILLEURS

D'après la Lettre d'information de VNF (Voies Navigables de France)

NOUVELLE DYNAMIQUE TERRITORIALE POUR LES CANAUX BOURGIGNONS

C'est à l'unanimité que les conseillers régionaux ont voté il y a un an l'expérimentation de gestion des canaux de Bourgogne pour une période de trois ans.

La Bourgogne est ainsi devenue, le premier janvier 2010 la seconde région de France après la Bretagne à s'engager dans cette démarche. Le conseil régional entend faire des canaux le fer de lance du développement touristique en valorisant l'immense patrimoine qu'ils traversent: 80% des sites touristiques se situent en effet dans une bande de 20km de part et d'autre de la voie d'eau.

L'enjeu économique est de taille : on estime généralement que les dépenses à terre des touristes égalent celles de la location des bateaux soit 30 millions d'euros annuels pour la Bourgogne.

Le conseil régional a donc désormais la charge de la gestion du canal de Bourgogne, du canal du Centre et du Nivernais, de la Seille navigable ainsi que de tous les ouvrages et matériels nécessaires à la bonne gestion de ces infrastructures. Si l'expérimentation s'avère positive le Conseil Régional pourra opter pour le transfert définitif.

La parole à Dominique Besset, contrôleur à la subdivision de Tonnerre-Navigation, membre actif de l'association « Autour du Canal de Bourgogne »:

Cette période d'expérimentation doit permettre la mise en phase de tous les acteurs qui aiment et valorisent les ouvrages.

Sites internet : <http://www.amis-du-cher.org> <http://www.amis-du-cher.fr>

Rédaction : infos@amis-du-cher.fr

Avec, enfin, une démarche de développement touristique affichée, des techniciens des voies navigables aux producteurs ruraux en passant par les professionnels du tourisme.

Itinéraires (eau-chemins) de liaisons ou d'échanges, maisons éclusières, ouvrages d'art emblématiques, paysages, biodiversité, calme : que d'atouts au service d'une région permettant aux ouvrages d'un âge respectable de retrouver une nouvelle jeunesse et de conclure :

« Il est temps que leur fonction soit en harmonie avec leur valeur »

NDLR : nous ne pouvons qu'être d'accord avec ce contenu exprimé

UN AVIS DE PÊCHEUR ANGEVIN SUR LES BARRAGES



Un président des pêcheurs jette un coup d'oeil dans le rétroviseur 2010. Et ce qu'il y voit ne lui plaît guère...

Daniel Vion : « La rivière suscite tout un écosystème. Si on joue sur un seul élément de la rivière, cela a des répercussions sur l'ensemble du milieu ».

On ne prend pas le bon chemin en terme d'environnement. Quand on est président du Nénuphar depuis 1996 et que l'on a derrière soi 1.600 pêcheurs adhérents, on est une voix qui compte en Thouarsais. Daniel Vion, qui affiche 55 années de pêche au bord du Thouet, est un observateur attentif de l'évolution de la nature. Et le moins que l'on puisse dire, c'est qu'il ne manque pas de*

sujets de préoccupation.

Au premier rang, il y a la volonté relayée par le syndicat mixte de la vallée du Thouet d'araser ou supprimer, selon les cas, bon nombre de barrages sur cette rivière. Fort de plus de 7.000 signatures d'opposants à ce projet collectées de la source à la Loire (dont 1.700 par le seul Nénuphar), Daniel Vion persévère dans ce combat. *« L'éradication des barrages aurait un effet négatif. Sur l'Argenton, si les riverains n'avaient pas été là quand ils ont abaissé les pelles pour sauver les poissons, ils seraient morts dans un filet d'eau. Sans parler du Layon tout proche. Ce n'est plus un cours d'eau, c'est un chemin de randonnée ».* Sous-entendu : tellement il est à sec. *« Enlever les barrages, c'est peut-être valable sur d'autres ruisseaux, mais pas ici. La pente est trop faible, à peine 0,5 m pour 1.000 m sur les 70 derniers kilomètres. Si cela se concrétise, la rivière va se transformer en flaque d'eau et l'eau se réchauffera. »*

Daniel Vion, qui est un praticien de la rivière, oppose sa vision à celle des « technocrates » : il se dit favorable à la mise en place de pelles sur les barrages. Et est sûr d'une chose : *« Ce n'est pas en asséchant une rivière qu'on la rend plus propre. Pour cela, il faudrait avant tout ne pas la salir ».*

DATE IMPORTANTE A RETENIR ASSEMBLEE GENERALE LE 28 JANVIER 2011

Lieu : Salle de l'Abbé Lacour – ATHEE SUR CHER (37)

Heure : 20h30

- Bilan Moral – Bilan financier

- Renouvellement d'une partie du Conseil d'administration et du bureau
- Questions diverses
- Pot de l'amitié

Sites internet : <http://www.amis-du-cher.org> <http://www.amis-du-cher.fr>

Rédaction : infos@amis-du-cher.fr